

Règlement Jeu concours

Instant gagnant : Festival A Tout Vent

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La SPL Océan Marais de Monts Tourisme immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 829 265 263 R.C.S La Roche sur Yon dont le siège social est situé au 67, esplanade de la mer, 85160 Saint-Jean-de-Monts

Organise du 10/06/2017 à 8h au 29/06/2017 à 14h, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «Instant gagnant : Festival A Tout Vent» (Ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni gérée, organisée ou parrainée par Facebook.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide peu importe son lieu de résidence.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plateforme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en indiquant son prénom, son nom et son adresse email puis en cliquant sur jouer (instant gagnant). Une fois cela effectué, les participants sont sélectionnés pour participer au tirage au sort final.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

30 gagnants seront tirés au sort le 29/06/2017.

Les gagnants seront contactés dans les 5 jours ouvrés suivants le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse avant le 30 septembre sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 30 gagnants parmi les participants ayant renseigné leur nom, prénom et adresse email sur la plateforme de jeu.

ARTICLE 5 – DOTATION

Les lots sont attribués aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Le jeu est doté des lots suivants, attribués de la façon suivante :

Liste des lots :

1	1 semaine offerte Belambra	300,00 €
2	1 weekend mobile home 2 j 3 nuits avec sauna	150,00 €
3	1 cerf-volant	60,00 €

4	vannerie poterie : Bon d'achat de 50 € ou Remise de 10% (à partir de 500€)	50,00 €
5	vannerie poterie : Bon d'achat de 50 € ou Remise de 10% (à partir de 500€)	50,00 €
6	1 cerf-volant Isotop	49,90 €
7	Eolienne métallique Avion Bombardier	39,90 €
8	Vendée miniatures : 4 places	34,00 €
9	Cerf-volant mouette 3D	28,90 €
10	Dauphin éolienne	24,90 €
11	Eolienne Magic Butterfly	21,90 €
12	Mongolfière suspendue	21,90 €
13	Mongolfière suspendue	21,90 €
14	Restaurant estran 1 carte kdo	20,00 €
15	Cerf volant papillon	19,90 €
16	Cerf volant debutant shuriken	17,90 €
17	1 panier garni super U	15,00 €
18	Cerf-volant taureau	14,95 €
19	Cerf volant pieuvre pirate	13,90 €
20	Jardin du vent : 2 places	12,00 €
21	Jardin du vent : 2 places	12,00 €
22	Cerf-volant pirate	9,90 €
23	Cerf volant dragon	9,90 €
24	Moulin à vent runner	8,50 €
25	Eolienne decorative	6,90 €
26	Eolienne decorative	6,90 €
27	Cerf volant enfant draki	6,50 €
28	Manche à air pieuvre	6,00 €
29	Manche à air pieuvre	6,00 €
30	Manche à air pieuvre	6,00 €

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Les lots sont à retirer avant le 30/09/2017 à l'Office du Tourisme de Notre-Dame-de-Monts.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais de participation au jeu-concours.